



Congrès 2023 des maires de la Drôme

Le 26 octobre 2023

Monsieur le Ministre chargé des Relations avec le Parlement,

Monsieur le Préfet,

Je voudrais saluer aussi nos Sous-Préfets,

Chers collègues parlementaires, Conseillers régionaux, départementaux,

Monsieur le Président de l'association des maires de la Drôme, Cher Nicolas Daragon, maire de Valence,

Chers collègues maires, Présidents d'interco, adjoints et conseillers municipaux, vous qui avez en partage notre Drôme et en responsabilité ses villes et ses villages,

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

L.I.B.E.R.T.E :

7 **lettres** pour un mot. Mieux, le 1^{er} de notre devise française. Et une définition : celle du pouvoir d'agir sans contrainte, de faire des choix, de décider. Au fond, et c'est l'article 4 de la déclaration des Droits de l'Homme, « la liberté c'est pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ».

Monsieur le Ministre, dans une République une et indivisible, les élus locaux le savent et en responsabilité, agissent, innovent font face, toujours en 1^{ère} ligne d'une société de plus en plus impatiente, intolérante parfois hélas agressive. Ils le font contre vents et marées lorsque le contexte national tangue parce que le pouvoir d'achat est en berne, le logement en crise, parce que l'offre de soin s'étirole, tout comme la ressource en eau. Ils le font, encore, malgré l'inflation qui met à mal le budget de leur collectivité. Ils le font alors même que les tensions internationales

graves nourries de violences et conflits ouverts trouvent des répercussions dans notre société française : le 13 octobre dernier, l'assassinat du professeur de lettres, Dominique Bernard constitue trois ans après celui de Samuel Paty, la terrible répétition d'une tragédie nationale qui sidère tout le pays et questionne sur la sécurité : celles de nos concitoyens, celles de nos élus locaux aussi.

Dans ces moments de grandes instabilités, on en appelle, bien sûr, à l'unité de notre pays, à la vigilance de tous les échelons de la démocratie, ces fameux corps intermédiaires qui deviennent alors « naturellement indispensables » pour consolider la digue du pacte républicain et du vivre ensemble face à tous les facteurs de division et de violence. Et les élus locaux, se lèvent à l'unisson pour défendre cette République qui leur est chère, qui fonde notre cohésion sociale et leur engagement dans la vie publique.

Dans ces moments de grandes tensions, plus que jamais, les élus sont alors, à l'instar des enseignants, l'un des piliers qu'il faut absolument protéger et consolider face aux menaces.

Cela pose de facto la question de la sécurité. Car si la République doit être intraitable avec ses ennemis, elle doit aussi, et c'en est le corollaire, être protectrice de ses représentants et des dépositaires de l'autorité publique, parmi lesquels les maires ont toute leur place.

Vous avez été récemment, Monsieur le Préfet à l'initiative, avec Monsieur le Procureur, d'une réunion pour présenter aux élus les mesures existantes ou en préparation afin de prévenir les violences. Je tiens à vous en remercier car c'est un élément majeur de reconnaissance du rôle des élus locaux. Mais, vous l'avez entendu aussi, des voix s'élèvent pour alerter sur le manque d'informations, de partage de renseignements essentiels à la compréhension et l'anticipation des sujets de sécurité, en particulier, de radicalisation... **alors même que** nombreux sont les maires qui consacrent en complément du champ régalién, une grande partie de leur budget pour déployer polices municipales et vidéo protections. Nous sommes, au Conseil départemental, dans le même état d'esprit, avec la volonté ferme de renforcer les mesures de sécurité. Nous finançons la vidéo protection dans nos villages et nos petites villes. Et après avoir soutenu financièrement l'installation par

nos plus grandes communes, de caméras aux abords des collèges, nous avons dès 2019, déployé dans l'enceinte de tous nos établissements scolaires des systèmes de vidéo protection. Je ne peux, hélas, que m'inquiéter que le plein fonctionnement de ces dispositifs se heurte à des règles et des demandes d'autorisations qui n'ont pas pu aboutir jusque-là. Pour être très franche, ces considérations me paraissent peu entendables au regard des enjeux. Je redis l'urgence du dialogue Etat-Territoires pour co construire les réponses – chacun dans son rôle – l'urgence à se faire confiance et dans ce que j'exposais, à ce que le Rectorat en lien avec les Ministères de l'Education Nationale et de l'Intérieur soutienne nos collèges pour qu'enfin des conventions avec les gendarmeries ou les commissariats puissent rendre systématiquement opérationnelle cette vidéo protection.

Le risque zéro n'existera jamais. Mais les territoires sont une chance pour la France. Et dans ces moments, l'addition de la vigilance et des actions menées par les collectivités pour la sécurité n'est pas une simple équation mathématique mais la mise en œuvre de moyens synergiques aux missions essentielles qu'assument avec courage nos forces de l'ordre.

La question de la sécurité, je devrais dire des sécurités : sécurité de nos concitoyens, de nos élus, sécurité financière du budget des collectivités, sécurité sanitaire, sécurité face aux changements climatiques est, j'en suis convaincue, intimement liée à la capacité de l'Etat à choisir d'être demain, un facilitateur plutôt qu'un prescripteur. Les élus et les territoires qu'ils représentent méritent de se sentir épaulés et cela passe par les **moyens** bien sûr mais aussi par la **confiance**.

Les moyens quand en quelques heures la colère du ciel détruit tout sur son passage comme le 4 juin dernier à Séderon, comme plus récemment dans le nord Drôme. Le Département jouera une nouvelle fois la carte de la solidarité. J'ai décidé, chers collègues, de porter l'enveloppe « fonds intempérie » de 200 000 à 1M€ au BP 2024. Cela n'impactera aucunement les enveloppes habituellement dédiées dans le cadre des aides aux communes et qui représentent près de 26M€ chaque année. Le Département entend être à vos côtés mais il est indispensable que l'Etat soit aussi au rendez-vous de façon sonnante et trébuchante face à ces sinistres qui vont peser lourdement dans le budget de vos communes. Et qu'il me soit permis de saluer la

célérité avec laquelle le processus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été enclenché lors des derniers épisodes de pluies.

La confiance au moment où s'invite le transfert de la gestion de l'eau.

Je veux ici souligner le travail du Sénat qui n'a eu de cesse de chercher à obtenir davantage de souplesse dans l'organisation de cette compétence pour préserver ce qui fonctionne. Monsieur le Préfet, les élus locaux, vous le savez, sont réalistes, observateurs, connaisseurs de la réalité du périmètre administratif de leur EPCI et des bassins hydrographiques. Ils sont soucieux du prix de l'eau dans le contexte inflationniste que nous traversons. Ils sont conscients de la fragilité de la ressource. Ils sont mêmes capables de s'organiser au travers d'un syndicat ou d'une intercommunalité tant le transfert de la compétence eau est une solution concrète...mais concrète, parmi d'autres. L'option de la mutualisation du service qui permettrait notamment de préserver le rôle des élus communaux impliqués en est une autre, comme celle d'un schéma général de l'eau au cœur de régies directes qui garantirait à plus grande échelle une solidarité lorsqu'elle est nécessaire. Si la capacité financière d'une Agglo est avérée pour organiser la solidarité et la mutualisation, l'addition de petites communes à faible potentiel financier n'a jamais fait un EPCI riche. Toutes les intercommunalités, d'ailleurs, ne sont pas en demande d'exercer les compétences relatives à l'eau et l'assainissement. Tandis que d'autres, pour qui c'était une évidence partagée n'ont pas attendu la Loi pour s'organiser. L'intelligence des territoires a du sens et donner plus de libertés et de moyens aux communes est un enjeu majeur sur ce sujet qui l'est tout autant.

Le Département est engagé auprès de ses communes via un service d'ingénierie dédié mais aussi en accompagnant les travaux de modernisation et de rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable jusqu'aux stations d'épuration. C'est ainsi que chaque année, nous engageons près de 5M€ pour les opérations sur les l'eau potable et pour l'assainissement.

L'ampleur des enjeux liés au changement climatique pour sécuriser la ressource en eau va imposer des efforts financiers supplémentaires : le Département est très volontaire pour participer à cette réflexion majeure mais il est évident que l'Agence de l'Eau devra apporter son expertise et ses ressources.

Parlons justement ressources : l'insécurité financière du budget des collectivités locales qui ne maîtrisent plus toute la dynamique de leurs recettes est source d'inquiétudes. Réalité d'autant plus évidente dans le contexte inflationniste qui les contraint à renoncer ou à reporter des opérations d'investissement pourtant attendues !

Et comme cela n'est pas suffisant, s'y ajoutent les contraintes : le « zéro artificialisation nette », les fouilles archéologiques, les compensations foncières décuplées, la préservation de la biodiversité, les périmètres protégés aux abords de monuments classés... Certes l'objectif de toutes ces procédures est vertueux et la sobriété sous toutes ses formes est évidemment légitime. Cela n'est pas remis en cause, mais la prescription elle, doit être justifiée et proportionnée.

Par exemple, la désimpermeabilisation des sols n'est pas aussi prioritaire en zone rurale qu'en zone fortement urbanisée. L'Unité à la française ne doit pas être synonyme d'Uniformité.

Encore une fois, ici, la différenciation serait porteuse de sens. A tout vouloir, sans distinction, « éviter, réduire, compenser », c'est la question de la vitalité rurale qui se pose, de la survie de ses écoles, ses boulangeries, ses médecins et demain... de ses élus, las de la surenchère normative.

Je ne parle pas des fouilles archéologiques qui ont aussi une réelle incidence sur le coût et le délai d'un chantier. Monsieur le Ministre, les services prescripteurs de toutes ces règles, ne peuvent se désintéresser du sujet financier et l'Etat doit accompagner la totalité des charges qu'il impose. C'est aujourd'hui, loin d'être le cas...

D'autant plus quand, parallèlement, l'Etat s'appuie sur ces mêmes collectivités lorsqu'il s'agit de compétences régaliennes, qu'elles relèvent de la sécurité comme évoqué tout à l'heure ou de la santé par exemple !

Nos communes construisent des Maisons de santé, logent des internes, financent même des hôpitaux pour préserver l'attractivité de leur territoire et garder leurs habitants au pays. Le Conseil départemental les soutient. Depuis 2017, une trentaine de pôle santé ont été financés, tout comme des maisons d'internes. Nous encourageons financièrement la primo installation, des praticiens et sommes également appelés à contribuer sur l'hôpital de Saint Vallier, de Die, de Buis Les

Baronnies. Tous ces efforts conjugués, nous permettent à ce jour d'avoir un solde positif d'une cinquantaine de généralistes entre départs à la retraite et installations. Mais à quel prix et avec quelle déception pour le Département en charge des solidarités humaines lorsque le Plan Régional de Santé ne propose aucune création de places en EHPAD, aucune place en Foyer d'accueil médicalisé, aucune nouvelle place en IME alors que les besoins sont diagnostiqués !

Cela a justifié, à nos yeux dans une unanimité dépourvue de visée politicienne sur chacun des bancs de l'assemblée départementale, d'émettre un avis défavorable au PRS présenté par notre Agence Régionale de Santé.

Monsieur le Ministre, dans cette Drôme aux multiples accents faits de plaines, de villages perchés, de forêts, de collines, de montagnes, de villes et d'Agglo fortes d'une économie structurée, le cœur de la démocratie bat dans nos communes. Quelles que soient leur taille, elles sont la pierre angulaire sur laquelle repose la République. Et qu'elles soient villes ou villages, elles ont besoin, comme nous Départements, d'un Etat fort à leurs côtés qui sache les reconnaître, les écouter, les différencier, les accompagner.

Sans doute ma longue intervention aurait pu se résumer en 3 mots : LIBERTE – CONFIANCE – DIFFERENCIATION.

Alors, il n'est sans doute pas temps d'oublier ces mots de François Mitterrand, prononcés il y a plus de 40 ans, et nombre d'entre vous seront surpris que je fasse référence à ce Président éloigné de ma famille politique, mais force est de constater qu'ils sont plus actuels que jamais :

« La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire ; elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire ».

Alors que vivent nos communes, pour que vivent la Drôme, la France et la République !